

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt. [Plus](#)

Une ancienne salariée de Krug raconte son harcèlement

PUBLIÉ LE 29/10/2014

Par Mathieu Livoreil

REIMS (51). L'enquête sur des accusations de harcèlement au sein de la maison de champagne est toujours en cours. Une des treize plaignantes se livre.



Appelons-la Catherine. Cette quadragénaire fait partie des treize victimes présumées de harcèlement, moral ou sexuel, au sein de la maison Krug. Elle a accepté de relater les mois vécus en CDD, entre 2012 et 2013, au sein de cette enseigne. Pour celle qui était chargée de l'habillage des bouteilles, l'aventure au sein du groupe LVMH avait commencé en 2008 chez Veuve Cliquot qui, à l'instar de Krug, appartient à LVMH.

« Le problème, c'est que c'était gangrené par certains »

Six mois en 2010, un peu plus en 2011, autant en 2012 : Catherine enchaîne les contrats. « Là, j'ai quand même vite vu des trucs bizarres. Par exemple, un chef se faire insulter en public par un membre de la CGT et partir en baissant les yeux. Si le chef avait répondu, il y aurait sans doute eu débrayage. Comment dire ? Certains de la CGT, ils sont... chez eux. Krug, c'est une maison formidable mais le problème, c'est que c'était gangrené par certains. Si on ne rentrait pas dans le moule, ça ne se passait pas bien. »

Fin octobre 2012, elle passe quatre entretiens successifs en vue d'un CDI. On finit par lui demander si d'autres membres de sa famille travaillent au sein de Cliquot. C'est le cas. « Là, j'ai vite senti que ça posait problème », dit-elle. Deux semaines passent.

« Lors d'un pot, un membre de la direction me dit : On aimerait bien vous prendre mais on ne peut pas. »

La voilà envoyée en CDD chez Krug fin 2012. Dans cette prestigieuse maison, certains membres de la CGT, syndicat largement majoritaire, ont, d'après de nombreux témoignages, semblé succomber à un sentiment d'impunité. Comme d'autres collègues, Catherine encaisse au quotidien des propos largement déplacés : « S'il y avait possibilité entre nous, tu reviendrais en CDD régulièrement », lui lance ainsi un membre de la CGT, depuis licencié. « Une fois, il a voulu me coincer pour un bison. Lui, il tentait avec toutes les femmes. Une vache avec un chapeau, il y aurait été, je pense !, parvient-elle à sourire. Moi, je ne prenais pas ma carte, ils voyaient que je ne me laissais pas faire, que je n'étais pas malléable alors ça ne pouvait pas durer. » Son expérience chez Krug prend fin au printemps 2013. Entendue par l'inspection du travail puis par les policiers, elle dépose plainte pour harcèlement sexuel.

« Je suis écaurée, résume Catherine, actuellement au chômage. Avec les millions de chômeurs qu'on a en France, me voir refuser un CDI à cause d'un lien familial ! Même à mon pire ennemi, je ne lui souhaiterais pas de ne pas travailler ! Si j'avais eu ce poste, j'aurais pu penser sereinement à l'avenir de mes enfants ! La CGT, en théorie, ils défendent l'emploi, non ? »

AILLEURS SUR LE WEB

A LIRE SUR LUNION.PRESSE.FR